

Le programme POSEI : des défis persistants pour répondre aux besoins des régions ultrapériphériques

20 mars 2026

La Cour des comptes européenne a publié, en janvier 2026, un rapport d'évaluation portant sur le [programme POSEI](#). Doté d'un budget de 653 millions d'euros en 2023, il a pour objectif de compenser les contraintes spécifiques qui s'exercent sur l'agriculture des régions ultrapériphériques (RUP), en raison de leur éloignement et de leur insularité. Il bénéficie aux RUP de trois États membres : France, Espagne et Portugal.

La Cour évalue d'abord les mesures en faveur des productions agricoles locales : filières agricoles traditionnelles d'exportation (banane, canne à sucre, lait et viande, tomate) d'une part, et filières de diversification (cultures fourragères, légumes, tubercules et fruits) d'autre part. Le soutien aux filières d'exportation consomme à lui seul 60 % du budget du programme.

Filières agricoles traditionnelles d'exportation dans les régions ultrapériphériques

Banane



- Guadeloupe
- Martinique
- Madère
- Îles Canaries

Canne-sucre



- Guadeloupe
- Martinique
- La Réunion

Lait et viande



- Açores

Tomate



- Îles Canaries

Source : Cour des comptes européenne

Les auditeurs recommandent à la Commission européenne de revoir le mode de calcul du soutien à la filière banane. Selon eux, les modalités actuelles de distribution des aides n'incitent pas à accroître les volumes produits ni à renforcer l'efficacité des systèmes de production. Ils notent aussi la position de faiblesse des producteurs de banane dans la chaîne de valeur et proposent de favoriser une meilleure répartition des marges en leur faveur. En effet, alors que les prix aux consommateurs des bananes en provenance de l'UE sont bien plus élevés que ceux des bananes provenant de pays tiers, la marge est essentiellement captée par les maillons en aval de la production (logistique, grossistes, distribution).

Le soutien aux filières de diversification capte lui 21 % de l'enveloppe du POSEI, auxquels s'ajoutent des contributions nationales. Dans le cas de la France, ces contributions s'élèvent à 121 % du montant apporté par l'UE. Malgré ces soutiens, les auditeurs montrent que ces filières de diversification peinent à se développer et que la faible adhésion aux organisations de producteurs freine leur structuration, et limite les gains de productivité. Cela se traduit par exemple par une diminution du cheptel dans les RUP françaises (figure).

Évolution du cheptel dans les régions ultrapériphériques, en nombre d'animaux (période 2015-2023)



Régions ultrapériphériques, par État membre		Unités de gros bétail et évolution depuis 2015, en %					
		Bovins		Porcs		Caprins	
France	Guadeloupe	●	22 296 ▼ 31 %	●	3 320 ▼ 13 %	+	929 ▲ 4 %
	Martinique	●	9 617 ▼ 2 %	●	2 205 ▼ 9 %	·	328 ▼ 25 %
	La Réunion	●	15 984 ▼ 25 %	●	16 228 ▼ 3 %	·	1 337 ▲ 7 %
	Guyane	●	17 314 ▼ 15 %	·	1 044 ▼ 3 %	·	190 ▼ 32 %
Portugal	Açores	●	280 500 ▲ 7 %	●	37 000 ▲ 20 %	●	7 000 0 %
	Madère	●	3 637 ▲ 125 %	●	4 284 ▲ 140 %	●	3 851 ▼ 39 %
Espagne	Iles Canaries	●	20 629 ▲ 13 %	●	42 125 ▼ 15 %	●	200 054 ▼ 5 %

Source : Cour des comptes européenne

La seconde catégorie de mesures du POSEI, qui consomme 16 % du budget, concerne les régimes spécifiques d'approvisionnements (RSA). Ceux-ci visent à soutenir les importations de produits essentiels pour compenser l'éloignement des RUP. La France consacre 93 % de son enveloppe aux importations d'aliment du bétail.

L'audit conclut que, malgré sa contribution au maintien de la compétitivité de certaines filières traditionnelles d'exportation, le programme POSEI a des résultats mitigés car il ne répond pas à tous les besoins spécifiques des régions ultrapériphériques et néglige la durabilité à long terme.

Julie Blanchot, Centre d'études et de prospective

Source : [Cour des comptes européenne](#)